

Référentiel des fonctions de la Polynésie française

Date de publication

Code fonction

| | |
|--|--|
| Types de fonctions : | Intitulé : |
| <i>Regroupement de fonctions en grands sous-ensembles</i> | <i>Appellation la plus représentative de la fonction. Cet intitulé ne doit pas être confondu avec le métier.</i> |
| Autres appellations : | Définition : |
| <i>Appellations les plus fréquemment utilisées renvoyant à la fonction</i> | <i>Présentation synthétique de la fonction en termes d'activités et d'objectifs principaux. Elle permet de résumer la finalité de la fonction.</i> |
| Activités principales : | |
| <i>L'activité principale est l'ensemble cohérent d'actions ou d'opérations concourant à la réalisation d'une mission propre à la fonction.</i> | |
| Activités spécifiques : | |
| <i>L'activité spécifique est l'ensemble d'actions ou d'opérations concourant à la réalisation d'une mission annexe associée à la fonction, réalisée de manière non systématique en fonction des spécificités des publics, de l'entité administrative ou des conditions de travail.</i> | |

Compétences : La compétence est la mise en œuvre combinée de capacités ou de ressources nécessaires à la maîtrise d'une activité. Elle englobe les savoirs et les savoir-faire.

| Savoir-faire | Savoirs |
|--|--|
| Activité principale 1 | |
| <i>Le savoir-faire correspond aux capacités issues de l'expérience permettant d'agir ou de produire dans le cadre de l'activité. Il est sujet à évaluation et apprentissage.</i> | <i>Le savoir est la connaissance théorique généralement acquise dans le cadre de la formation initiale ou continue, nécessaire à l'exercice de l'activité.</i> |
| <i>Il englobe les savoir-faire techniques et les savoir-faire relationnels.</i> | <i>Il englobe les savoirs généraux, les savoirs socio-professionnels, les savoirs procéduraux, les savoirs techniques.</i> |
| Activité principale 2 | |
| | |

| |
|---|
| Facteurs d'évolution : |
| <i>Cette rubrique décrit les principaux facteurs pouvant influencer à moyen terme (3 à 5 ans) la fonction, pouvant être d'ordre organisationnel, technologique, juridique, réglementaire, économique, sociologique...</i> |
| Conditions d'accès : |
| <i>Indication des modes d'accès à la fonction</i> |
| Conditions particulières d'exercice : |
| <i>Indication des caractéristiques particulières liées à l'exercice de la fonction : lieu d'exercice, horaires, conditions et contraintes particulières, etc.</i> |